

14.10.2020 - 08:48 Uhr

Comment remiser son vélo en hiver ?



Bern (ots) -

Dès l'automne, la chute des températures et de la luminosité poussent de nombreux cyclistes à remiser leur vélo, pour ne le ressortir qu'au printemps suivant. Le TCS donne plusieurs conseils à respecter lors de l'immobilisation hivernale des vélos traditionnels et électriques. Ceci afin d'éviter une diminution des performances et de la sécurité à l'arrivée des beaux jours.

Dès le début de la saison froide, les conditions de circulation se compliquent pour les cyclistes. La faible luminosité, le froid et les chaussées rendues glissantes par la pluie, le verglas et la neige poussent nombre d'entre eux à privilégier un autre moyen de transport et à stocker leur vélo ou e-bike. Ce procédé doit être effectué avec soin, car mal entretenu, un vélo ne garantira plus les mêmes performances et la sécurité pourrait en être réduite.

Nettoyer le vélo et gonfler les pneus

En hiver, il est déconseillé de laisser un vélo en extérieur. Avant de le stocker pour une longue période, il est recommandé de le nettoyer à l'eau avec une éponge et une brosse, voire d'ajouter un produit spécifique pour les saletés tenaces. L'utilisation de jets haute pression est déconseillée, car l'eau peut s'infiltrer dans les roulements et la fourche, ou encore dans le moteur d'un e-bike. Ensuite, le vélo doit être entièrement séché. Il est important de vérifier l'état des freins, de la chaîne et des pneus afin de prévoir les entretiens nécessaires avant de reprendre la route. Puisque les pneus perdent de l'air même sans rouler, il est conseillé les gonfler à la pression maximale indiquée sur leur flanc avant l'immobilisation. Enfin, il est recommandé de recouvrir d'un chiffon huileux les contacts d'alimentation du support de batterie d'un e-bike afin de les protéger de l'humidité et de la rouille.

Graisser la chaîne et actionner les freins de temps en temps

Un vélo remisé durant une longue période nécessite une attention particulière. Il est conseillé d'actionner de temps en temps les leviers des freins à disques hydrauliques pour éviter un grippage et assurer un fonctionnement optimal. La chaîne devra être lubrifiée avec une huile spécifique et il faudra enlever l'excédent de graisse. Cette opération est à effectuer prudemment, puisqu'il faut éviter de mettre de la graisse sur les disques et les plaquettes de freins. Enfin, il est conseillé de prévoir à l'avance l'immobilisation et d'effectuer un entretien chez un professionnel en fin ou en début de saison, d'autant plus pour un e-bike.

Vérifier le taux de charge de la batterie de son e-bike tous les deux mois

La batterie est le coeur d'un vélo électrique, sans laquelle l'assistance au pédalage ne peut fonctionner. C'est pourquoi un soin tout particulier doit y être apporté afin d'en assurer la longévité. Pour éviter une mauvaise surprise au retour des beaux jours, le TCS recommande de stocker la batterie séparément, à température ambiante (10-20 degrés), dans un lieu ouvert, sec et éloigné des matériaux inflammables. Tout au long d'un remisage, il est conseillé de maintenir le taux de charge de la batterie entre 40 et 60% et de vérifier son niveau tous les deux mois, puisqu'elle se décharge légèrement, même sans être utilisée. Après chaque recharge, le chargeur doit toujours être retiré de la batterie.

Les nombreux conseils du TCS pour l'entretien des vélos peuvent être consultés sur <https://www.tcs.ch/fr/tests-conseils/conseils/velo-e-bike/e-bike-hiver.php> .

Contact:

Valérie Durussel, porte-parole du TCS, 058 827 27 26, 076 367 25 33,
valerie.durussel@tcs.ch, www.presetcs.ch

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100857123> abgerufen werden.